



École de culture générale
Ella-Maillart
Rue d'Italie 5
1204 Genève

**Aux Parents
des élèves de 3^e année**

N/réf. : 260609_CB_CORRESPele_rentrée3e.doc

Genève, le 7 juillet 2026

**Rentrée scolaire 2026-2027
Aux élèves de 3^e année et à leurs représentants légaux**

Madame, Monsieur, Chères et Chers Élèves,

Nous avons le plaisir de vous confirmer votre inscription en 3^e année à l'**ECG Ella-Maillart** et nous vous informons que vous êtes attendu-e pour une séance d'accueil qui aura lieu :

Lundi 17 août 2026 à 13h45
à l'École de Culture Générale Ella-Maillart (voir page 4)
Rue d'Italie 5 - 1204 Genève.

Au cours de cette journée, vous rencontrerez votre maîtresse ou maître de groupe (ci-après: MG) et vous recevrez un horaire **provisoire** qui sera confirmé la première semaine de septembre, date à laquelle vous aurez votre emploi du temps définitif.

Les cours commenceront le **mardi 18 août 2026 dès 8h00**.

Vous trouverez ci-dessous des informations importantes sur votre entrée en 3^e année, sur la réussite scolaire, le travail et l'absentéisme. **Nous vous encourageons à les lire avec la plus grande attention.**

À prévoir pour la rentrée

Deux photos format passeport à amener le jour de la rentrée au MG. L'une d'entre elles sera collée sur la carte de l'élève que vous devrez avoir en permanence sur vous. Elle sera indispensable pour la passation des examens de certificat.

Le matériel scolaire de base (agenda, papier, stylos...).

.../...

Votre entrée en 3^e à l'ECG Ella-Maillart

Votre entrée en 3^e année marque un moment important dans votre cursus scolaire.

Nous souhaitons d'ores et déjà attirer votre attention sur les « Règles de vie à l'École de culture générale Ella-Maillart ». En effet, le comportement et l'apprentissage sont étroitement liés.

Nous attendons donc de vous un comportement correct (arriver à l'heure avec son matériel en ayant effectué ses devoirs), une tenue adaptée ainsi qu'une présence assidue aux cours.

De notre côté, nous mettrons tout en œuvre pour vous accompagner au mieux dans cette année certificative. En effet, la 3^e année constitue le degré terminal de l'ECG. C'est par conséquent à la fin de cette année que vous passerez vos examens de Certificat – pondérés à 50 % avec le premier et le deuxième semestre (25% chacun) – et que vous obtiendrez votre certificat dans l'option spécifique préprofessionnelle que vous avez choisie.

De plus, selon vos résultats et les conditions d'entrée dans les diverses filières, vous pourrez poursuivre votre formation en École Supérieure, en HES, en HEP via la Maturité Spécialisée correspondante ou à la FPSE. C'est donc à force de rigueur, de présence en cours et d'investissement que vous y parviendrez. Dans tous les cas, le corps enseignant, votre MG, la direction et les membres du Réseau seront présents pour vous accompagner dans la réussite de vos projets.

Durant cette année, vous aurez également à finaliser votre Travail Personnel de Certificat (TPC). Un dossier écrit et une soutenance orale constitueront une note qui figurera sur votre certificat. Pour vous aider à mener ce travail à son terme, une maîtresse accompagnante ou un maître accompagnant (MA) vous guidera dans le suivi du travail et dans sa réalisation, la mise en œuvre ayant déjà commencé en 2^e année.

Tous les documents en lien avec ce travail se trouvent sur le site internet de l'école à l'adresse suivante : <https://edu.ge.ch/secondaire2/maill/espace-etudiantes/>.

Pour les élèves réorientés, il faut se référer aux documents présentés pour la 2^e année sur le site de l'école ainsi que le document d'informations destiné aux réorientations pour la 3^e année.

Pour les élèves redoublantes ou redoublants, réorientés ou pour les élèves dont la fiche de projet n'a pas été validée en 2025-26, le travail engagé en 2^e année doit être fait selon les consignes transmises soit par le MG de 2^e année, soit lors de votre réinscription ou encore lors de votre inscription. **Tous les élèves de 3^e année doivent se présenter à une séance obligatoire qui est prévue le lundi 17 août 2026 dès 15 heures 45** (la liste des salles sera affichée dans le hall avant la séance) afin qu'ils puissent présenter les documents attendus et que leur sujet puisse être examiné et le cas échéant validé par les membres de la Commission Faïtière (COFA).

.../...

Informations importantes

Dès la rentrée, vous trouverez sur le site de l'école à l'adresse suivante : <https://edu.ge.ch/secondaire2/maill/bienvenue-lecg-ella-maillart>, un **mémento** dans lequel figurent des **informations importantes** relatives à la vie scolaire. Une version papier reprenant les éléments essentiels sera distribuée à chaque élève et elle sera accompagnée du calendrier spécifique à leur degré.

De plus, nous attirons dès maintenant votre attention sur les points suivants :

- **Les cours** à l'École de culture générale Ella-Maillart ont lieu tous les jours de **8h00 à 16h40**.
- L'ECG Ella-Maillart ne possédant pas de cafétéria, les élèves de l'école peuvent se rendre à celle du Collège Calvin située à 200 mètres. Les élèves peuvent aussi utiliser la salle polyvalente d'Ella-Maillart pour prendre leur repas.
- L'année scolaire est partagée en **deux semestres** à l'issue desquels un bulletin est établi.
- Dans le cadre du suivi scolaire des élèves, **votre MG** est la personne privilégiée pour les échanges et demeure à la disposition des élèves et de leurs responsables légaux. N'hésitez pas à prendre contact avec elle ou avec lui chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.
- **10 jours de stage validés sont obligatoires avant le terme de la 3^e année.** Les élèves n'ayant pas effectué les 10 jours requis n'obtiendront pas leur Certificat et doivent impérativement effectuer les jours de stages manquants.
- Un relevé individuel de remarques disciplinaires sera transmis à chaque élève par son-sa MG toutes les quatre semaines. Les responsables légaux doivent en prendre connaissance et le signer. Ce relevé permet de renseigner les responsables légaux sur le comportement de leur enfant au sein de l'établissement et sera rendu au MG par l'élève pour une vérification de la signature.

Rappel d'informations réglementaires importantes :

- a) Il ne peut être octroyé qu'un seul redoublement par filière, sauf pour l'année de 3^e ;
 - b) Une réorientation d'un élève promu ne sera plus considérée comme un redoublement dès la rentrée 2026 ;
 - c) Un élève promu ou autorisé à redoubler peut annuler sa réorientation et revenir dans sa filière d'origine jusqu'au 30 septembre, sans que cela compte comme une nouvelle réorientation ;
 - d) En revanche, et pour information, en cas d'échec au Collège ou au CFP Commerce plein temps, l'élève ne pourra pas demander une seconde réorientation et revenir à l'ECG, sauf si cette demande intervient avant le 30 septembre.
- L'École de culture générale est une école du secondaire II. **L'acquisition du matériel scolaire** (livres, photocopies, fournitures, etc.) est à la charge des élèves et/ou des responsables légaux.
 - Pour rappel, **l'assurance responsabilité civile étant obligatoire** pour les élèves. Les responsables légaux qui n'en auraient pas encore contractée une peuvent se renseigner auprès de Monsieur Lionel Chassagnot, conseiller social (lionel.chassagnot@etat.ge.ch) ou de Madame Caroline Monney, éducatrice sociale. (caroline.monney@edu.ge.ch)

Informations spécifiques

- Les élèves et/ou les responsables légaux qui souhaitent communiquer des informations relatives à un état de santé ou à des besoins éducatifs particuliers (dyslexie, notamment) sont invités à contacter **Madame Aurélie Goin**, (infirmière scolaire, aurelie.goin@etat.ge.ch) et/ou **Madame Claire Bayard** (doyenne, claire.bayard@edu.ge.ch) dès la rentrée scolaire.
- Les élèves de l'enseignement secondaire II qui pratiquent une discipline sportive à un niveau régional ou national peuvent être dispensés des cours d'éducation physique, s'ils répondent à certaines conditions. Dispense également valable s'ils pratiquent la danse et les arts du cirque de manière intensive. Les demandes peuvent être effectuées en ligne et tout au long de l'année scolaire sur le lien suivant: <https://www.ge.ch/demander-dispense-cours-education-physique>
- Une invitation à participer à l'Orchestre du Collège de Genève sera également transmise aux élèves à la rentrée ; elle est destinée à tous les élèves de l'Enseignement secondaire II jouant depuis plus de 6 ans d'un instrument de l'orchestre.
- Une attestation de scolarité sera délivrée aux élèves durant la première semaine de cours. Il est important de conserver l'original et de faire des photocopies pour les organismes qui souhaiteraient disposer de ce document. Si une nouvelle attestation est demandée à l'école, elle nécessitera l'acquittement de la somme de 10.-. Il est aussi à noter que ce document demeure valable pour toute l'année scolaire pour autant que l'élève reste scolarisé.e ou rattaché.e, dans le cadre de stages, à l'établissement.

Dates importantes à retenir

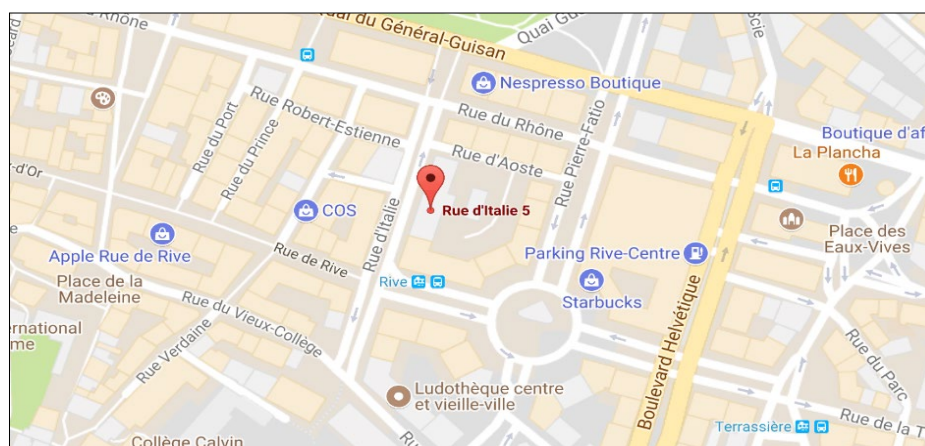
Soirée des parents :

- **Lundi 7 septembre 2026**, avec le ou la MG, selon les informations qui seront transmises par courrier remis aux élèves avec un coupon-réponse à retourner au MG.

- **Mardi 1^{er} décembre 2026**, avec l'ensemble des enseignantes et enseignants, selon les informations qui seront transmises par courrier.

Plan d'accès & adresse

ECG Ella-Maillart
Rue d'Italie 5
1204 Genève



Tout en espérant que cette année dans notre établissement soit couronnée de succès, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chères et Chers Élèves, nos salutations les meilleures.

Le Conseil de direction de l'ECG Ella-Maillart

ECG Ella-Maillart • Rue d'Italie 5 • 1204 Genève

Tél. +41 (22) 546 29 70 • info-ecg-maillart@etat.ge.ch • <https://edu.ge.ch/secondaire2/maill/bienvenue-lecg-ella-maillart>

TPG : lignes tram 12, bus 7, 9, 25, arrêt Rive